



Compostage partagé

Depuis le 1er janvier, chacun doit séparer ses biodéchets (épluchures, restes de repas, fruits et légumes abimés, fleurs coupées, ...) du reste de sa poubelle ménagère.

La mairie de Formerie et la C.C de la Picardie Verte vous aident à réaliser ce geste de tri en ouvrant un second site de compostage partagé. Pour l'utiliser au mieux, ci-dessous, les indications à suivre :

Ouverture d'un nouveau site dans votre quartier

 **Rue Marceau MICHENEAU**

3 gestes simples pour en profiter



1

DÉPOSER VOS BIODÉCHETS

dans le composteur nommé "Bac d'apports"



2

AJOUTER UN VOLUME ÉQUIVALENT DE MATIÈRES SÈCHES

qui se trouve dans le bac nommé "Matières sèches"



3

MÉLANGER LES DEUX

grâce aux outils à votre disposition dans le "Bac d'apports"

Pour obtenir votre bio-seau et connaître les déchets que vous pouvez déposer :



03 74 85 58 26



ambassadeurs@ccpv.fr

Dépôts sauvages interdits, merci de respecter ce lieu et les personnes qui l'utilisent

FORMERIE (2^e site – proposition)



Nouveau site